



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants suppléants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies deux lettres datées du 27 janvier 2005, attestant que Nick Carrick et Paul Johnson ont été nommés représentants suppléants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

